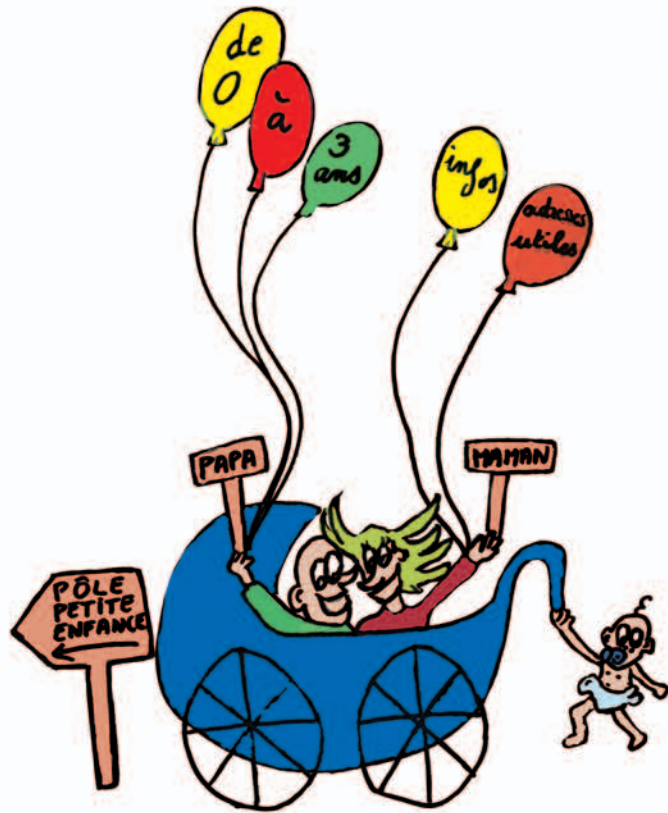


La Rochelle

Plan guide Petite Enfance



La Rochelle, généreuse et belle

LA ROCHELLE
Mairie de La Rochelle

Edito

Le bien-être de l'enfant et de sa famille est essentiel. La Municipalité et le CCAS s'engagent aux côtés des familles rochelaises pour faciliter l'accueil des tout petits.

Que ce soit au sein des équipements gérés par le Centre Communal d'Action Sociale, ou dans ceux de ses partenaires associatifs, tout est mis en oeuvre pour aider à concilier vie familiale et vie professionnelle.

La CAF se mobilise également aux côtés de la Mairie pour favoriser l'épanouissement de chaque enfant, faciliter le quotidien des parents en développant et diversifiant l'accueil tout en leur offrant des formules adaptées à leur rythme de vie.

Le Pôle Petite Enfance joue un rôle essentiel d'information et d'accompagnement, à tous niveaux, pour les familles à la recherche d'un mode de garde, notamment l'accueil individualisé de parents sur rendez-vous.

Ce plan guide ne se limite pas à l'accueil du jeune enfant au sein des structures dont nous renforçons en permanence la qualité ; il prend aussi en compte la famille dans sa globalité depuis l'annonce de la naissance, l'accueil en structure petite enfance, jusqu'à l'entrée à l'école.

Des informations diverses sont aussi proposées aux parents pour les accompagner et les conseiller dans leur mission parentale.

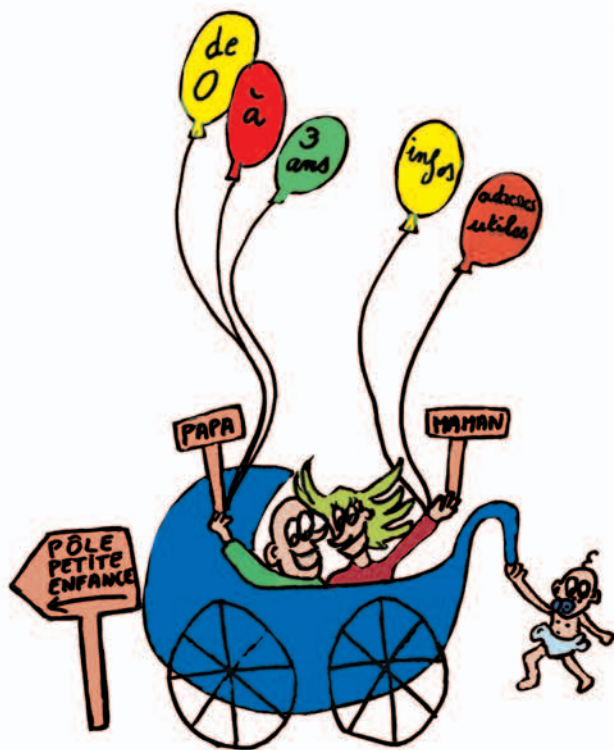
L'avenir de La Rochelle se trouve dans ses enfants. Les efforts que nous entreprenons pour mieux vivre ensemble notre ville sont les investissements de demain.

Maxime Bono
Député de la
Charente Maritime
Maire de La Rochelle

Brigitte Baudry
Adjointe au Maire
Déléguée à la Petite Enfance
de la ville de La Rochelle

La Rochelle

Plan guide Petite Enfance



La Rochelle, généreuse et belle

LA ROCHELLE
Mairie de La Rochelle

Le Pôle Petite Enfance

C'est un lieu unique d'information, d'orientation et de conseil sur les différents modes d'accueil existants. C'est le guichet unique pour les inscriptions en structures municipales.

Des permanences ont lieu dans les locaux du Pôle Petite Enfance :

- Permanences Caf sur rendez-vous pour les futurs parents d'un premier enfant.
- Permanences Ram sur rendez-vous.



Pôle Petite Enfance

1 bis rue Fleuriau - Tél. 05 46 29 63 82
du lundi au vendredi :
9h00-12h30/13h30-17h00
polepetiteenfance@ccas-larochelle.fr

Quels modes d'accueil ?

- **Accueil de type familial** : l'enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle agréée, soit salariée du CCAS (crèche familiale), soit exerçant à titre privé ou au domicile des parents par un(e) employé(e) familial(e).

- **Accueil de type collectif** : les crèches "multi-accueil" sont des structures qui proposent de l'accueil régulier et de l'accueil occasionnel.

Dans chaque structure, des places sont réservées à des enfants porteurs de handicap.

- Les lieux d'accueil enfant-parents sont destinés aux enfants de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un familial. Encadrés par des professionnels formés à l'écoute des enfants et des parents, ils contribuent à l'éveil et à la socialisation des enfants et à apporter un soutien aux parents dans l'exercice de leur rôle.

Les modalités d'inscription

• Pour les structures municipales :

En accueil régulier, il faut s'adresser au Pôle Petite Enfance où vous sera remis un dossier de pré-inscription. L'accueil est régulier lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont réguliers.

En accueil occasionnel, il faut s'adresser directement auprès de la responsable de la structure. L'accueil est occasionnel lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels, ne sont pas récurrents et selon les disponibilités de l'établissement.

- **Pour les structures associatives** : quel que soit l'accueil (régulier ou occasionnel), l'inscription se fait auprès de la responsable de la structure associative.

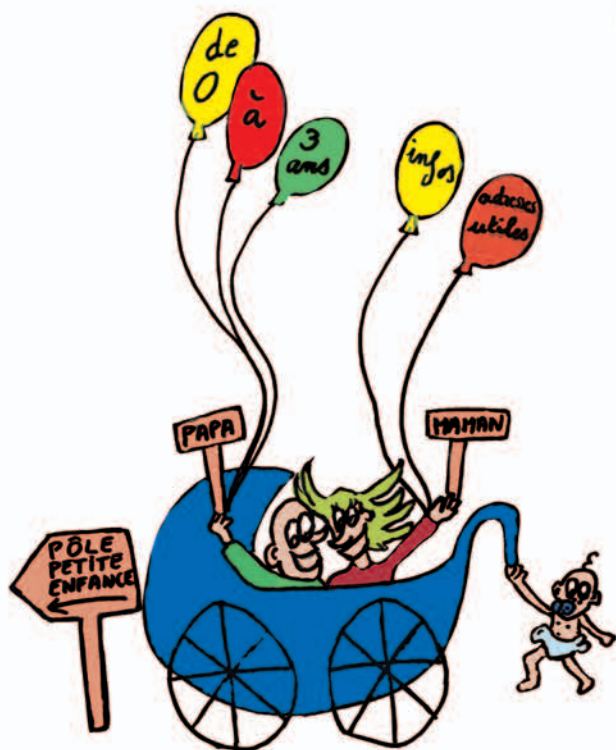
La participation financière des parents est définie par la CAF en fonction des ressources, de la composition de la famille et du temps d'accueil.

Pour en savoir plus :
www.caf.fr / www.mon-enfant.fr



La Rochelle

Plan guide Petite Enfance



Devenir Parents

Vous devez faire la déclaration de grossesse au 3ème mois, auprès des organismes compétents

- **Caisse Primaire d'Assurance Maladie**
53-55 rue de Suède / Tél. 36 46
- **Caisse d'Allocations Familiales**
4 bis avenue du Général Leclerc / Tél. 0 810 25 17 10
(coût d'un appel local depuis un poste fixe)
- **Mutualité Sociale Agricole**
32 avenue Albert Einstein / Tél. 05 46 97 50 28

Déclaration de naissance

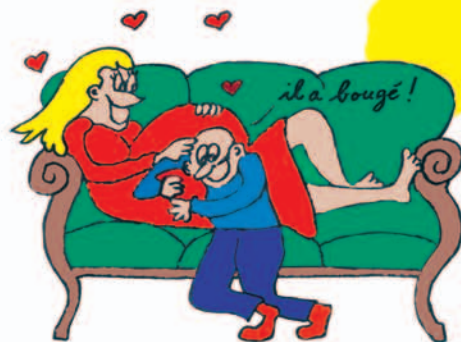
Elle est obligatoire. Vous devez la déclarer dans les 3 jours qui suivent l'accouchement à la mairie du lieu de naissance.

Pièces à fournir : Constatation médicale de naissance et livret de famille ou pièce d'identité

Service Etat civil

Place Jean-Baptiste Marcet
Tél. 05 46 51 11 67 ou 05 46 51 51 47 ou 05 46 51 14 00
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Permanence le samedi matin de 10h à 12h à la mairie
annexe de Laleu **uniquement pour les reconnaissances anticipées de paternité**

La reconnaissance de paternité peut être effectuée auprès de ce même service.



Quelques numéros utiles

- POLICE : 17**
- POMPIERS : 18**
- SAMU : 15**
- CENTRE ANTI-POISON : 05 56 96 40 80**
- PMI (Protection maternelle et infantile) : 05 46 37 76 10**
- ALLO ENFANCE MALTRAITEE : 119**
- SOLIDARITÉ FEMMES (violences conjugales) : 3919**
- SOS BABY SITTERS : 05 46 42 26 08**
- Maternité de l'hôpital Saint Louis : 05 46 45 50 50**
- Maternité de la clinique du Mail : 05 46 00 28 13**

Resto du cœur bébé : 05 46 52 16 56

Antenne de Villeneuve les Salines
5 rue Fabre d'Eglantine (le jeudi de 14h à 16h30)

Antenne de Mireuil
Résidence Blaise Pascal
11 bis rue Jules Chéret (le mardi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h)

Modules parentalités :

- **AFAS (Association des Familles d'Aunis Saintonge)**
Médiation familiale / Accueil père-enfant
10-12 avenue des Grandes Varennes
17000 La Rochelle - Tél. 05 46 41 63 19
- **Ecole des parents et des éducateurs**
Accompagnements des parents : actions collectives et sur consultations
21 avenue des Cordeliers - Parking Notre Dame - La Rochelle
Tél. 05 46 45 13 71
- **Atelier Parentalité**
Groupes d'échanges sur la fonction parentale - La Rochelle
Tél. 05 46 43 87 16.
- **SESSAD (Service d'éducation spécialisé et de soins à domicile)**
52 rue Meschinet de Rochemond - La Rochelle
Tél. 05 46 67 81 08
- **CAMSP (Centre d'Aide Médico-Sociale Précoce)**
Rue du Docteur Schweitzer - La Rochelle
Tél. 05 46 45 69 72

La Rochelle, généreuse et belle

LA ROCHELLE
Mairie de La Rochelle

Les accueils de type collectif

Les différents modes d'accueil

Les structures collectives municipales : Les structures collectives associatives :

Les structures municipales sont gérées par le Centre Communal d'Action Sociale de La Rochelle

1 Crèche multi accueil du Champ de Mars

Av. du Champ de Mars - Tél. 05 46 67 42 34

Accueil régulier et occasionnel

Horaires : 7h30-19h00 du lundi au vendredi

Nombre de places : 52 places

2 Crèche multi accueil des Minimes

44 rue de Roux - Tél. 05 46 07 48 00

Accueil régulier et occasionnel

Horaires : 7h30-19h00 du lundi au vendredi

Nombre de places : 26 places

3 Crèche multi accueil de la Pallice

249 avenue Denfert Rochereau - Tél. 05 46 55 78 40

Accueil régulier et occasionnel

Horaires : 7h30-19h00 du lundi au vendredi

Nombre de places : 52 places

4 Crèche hospitalière « L'île des enfants »

Rue de Beauregard - Tél. 05 46 00 27 60

Multi accueil pour les familles en horaires décalés
18 places proposées aux enfants rochelais non hospitaliers

Accueil régulier et occasionnel

Horaires : 6h00-22h00

Nombre de places :

60 places dont 18 réservées aux familles rochelaises

5 Crèche multi accueil « La Farandole »

Place du 14 juillet - Villeneuve-les-Salines

Tél. 05 46 34 43 17

Accueil régulier et occasionnel

Horaires : 7h30-18h30 pour l'accueil régulier

8h45-17h30 pour l'accueil occasionnel

Nombre de places : 35 places

6 Crèche multi accueil « Les P'tits Futés »

22 place de l'Europe - Mireuil

Tél. 05 46 42 47 70

Accueil régulier et occasionnel

Horaires : 8h00-18h00 pour l'accueil régulier

8h45-17h30 pour l'accueil occasionnel

Fermeture le mercredi

Nombre de places : 25 places

7 Crèche multi accueil « Les Petits Moulins »

98 rue du Moulin de Mozay - Beauregard

Tél. 05 46 67 95 58

Accueil régulier et occasionnel

Horaires : 8h15-18h15

Nombre de places : 20 places

8 Crèche multi accueil « Méli-mélo »

38 avenue du Maréchal Juin - Port-Neuf

Tél. 05 46 43 48 75

Accueil régulier et occasionnel

Horaires : 8h00-18h00

Nombre de places : 20 places

9 Crèche multi accueil « Petit à petit »

40 rue Basse - Saint-Eloi

Tél. 05 46 67 07 17

Accueil régulier et occasionnel / Participation parentale

Horaires :

8h00-18h30 pour l'accueil régulier

8h30-18h00 pour l'accueil occasionnel

Nombre de places : 20 places

10 Crèche « Il était un petit navire »

87 avenue des Cordeliers - Centre-ville

Tél. 09 70 20 25 77

Accueil régulier / Participation parentale

Horaires : 8h00-19h00 du lundi au vendredi

Nombre de places : 22 places

11 Halte garderie « Les Petits Princes »

41 rue Thiers - Centre-ville

Tél. 05 46 41 06 73

Accueil occasionnel / Participation parentale

Horaires : lundi 13h45-18h00

mardi, mercredi, jeudi 8h45-18h00

vendredi 8h45-12h00 / 13h45-18h00

Nombre de places : 20 places

12 Halte garderie « Sucette et Galipette »

Square G. Lippmann - Les Minimes

Tél. 05 46 45 15 14

Accueil occasionnel

Horaires : lundi 11h45-18h00

Du mardi au vendredi : 8h00-18h00

Nombre de places : 12 places

13 Mini club Tasdon

Centre social de Tasdon - 1 allée Marie-Claude Mémou

Tél. 05 46 44 24 08

Accueil occasionnel à partir de 18 mois

Horaires : 9h00-17h30 du mardi au vendredi

Nombre de places : 18 places

Les accueils de type familial

Accueil d'enfants à domicile :

NounouDom

Union départementale des associations familiales de Charente-Maritime (UDAF)
5 rue du Bois d'Huré - 17140 Lagord
Tél. 05 46 28 37 10

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Les RAM sont gérés par le CCAS de La Rochelle. Ce sont des espaces d'informations et d'échanges entre les familles et les assistantes maternelles. Ils fournissent des informations et aides aux démarches administratives. Ce sont aussi des lieux d'animation pour les assistantes maternelles, les enfants et leurs parents.

16 Relais Assistantes Maternelles Nord :

Pour les quartiers de Laleu, La Pallice, Port-Neuf, La Genette, Vaugouin et Mireuil

57 rue Amiral Duperré à Laleu
Tél. 05 46 43 76 30
Horaires : 8h30-12h15 et sur rendez-vous

Antenne dans les locaux de la Passerelle à Mireuil
Tél. 05 46 42 01 00
Horaires : 8h30-12h15 et sur rendez-vous
Permanences au Pôle Petite Enfance le 1er jeudi de chaque mois sur rendez-vous.

17 Relais Assistantes Maternelles Sud :

Pour les quartiers de : Tasdon, Les Minimes, Villeneuve les Salines, Saint Eloi, Centre ville et Lafond.

Place du 14 juillet à Villeneuve les Salines
Tél. 05 46 30 43 19
Horaires : 8h30-12h15 et sur rendez-vous

Permanences au Pôle Petite Enfance
le 4ème jeudi de chaque mois sur rendez-vous

18 Bac à sable

Centre social La Rochelle Ville
42 rue des Fonderies - Tél. 05 46 41 06 73

19 La Maisonnée

Quartier de Mireuil
22 place de l'Europe - Tél. 05 46 42 47 70

20 Descartes à Jouer

Maison de quartier de Port Neuf
Avenue de Bourgogne - Tél. 05 46 43 51 49

21 Au Paradis des P'tits Bouts

Quartier de La Pallice - Centre social Vent des Iles
36 rue Abraham Duquesne - Tél. 05 46 42 26 08

Les crèches familiales municipales

Les crèches familiales regroupent des assistantes maternelles salariées du Centre Communal d'Action Sociale et agréées par la PMI du Conseil Général. Accueillis quotidiennement au domicile des assistantes maternelles, les enfants participent à des activités collectives d'éveil organisées régulièrement dans les locaux de la crèche.

14 Crèche familiale municipale de Villeneuve les Salines :

4 rue Philippe Chabaneix
Tél. 05 46 44 14 83
Horaires : 7h30-19h00

15 Crèche familiale municipale de Mireuil :

Square de la Passerelle
Tél. 05 46 42 13 01
Horaires : 7h30-19h00



Le Conseil Général de la Charente-Maritime met aussi à votre disposition en ligne la liste des assistantes maternelles agréées de votre département.
Site : www.charente-maritime.org

Les lieux d'accueil enfants-parents

Les premiers pas vers l'école

Pour inscrire votre enfant dans une école maternelle, vous pouvez vous adresser au service des Affaires scolaires, à l'Hôtel de Ville
Tél. 05 46 51 50 12